

Année 2021- 2022

## Lettre infos 2 - C.M.T Spéciale rentrée 2021

A toutes les familles du collège

Ces quelques semaines de repos, de détente vous ont, je l'espère, régénérés pour aborder dans de bonnes conditions cette nouvelle année scolaire.

Je suis heureux d'effectuer avec tous les personnels de l'établissement, cette nouvelle rentrée scolaire. C'est un moment de l'année déterminant pour la communauté éducative pour toute structure scolaire. Pour notre établissement, il s'agit d'un moment encore plus symbolique. Nous allons, en effet, ouvrir un nouvel établissement, événement exceptionnel pour notre communauté et notre réseau de l'enseignement catholique. Nous allons aussi dans les prochains jours, découvrir de nouveaux élèves et les familles, qui nous les confient.

Après une année 2020/2021 marquée par des restrictions sanitaires et un confinement de quelques semaines, aux conséquences multiples, nous souhaitons aborder cette nouvelle année avec sérénité et optimisme.

Ces quelques pages vous permettront de préparer la rentrée au mieux.

Il est important que vous preniez le temps de lire cette circulaire. En effet, elle contient un grand nombre d'informations et reprend les règles de la vie collective qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

**Toute la communauté éducative du collège se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée, en particulier aux enfants qui vont vivre leur première année scolaire dans l'établissement.**

Christophe DURAND  
Chef d'établissement.

\*\*\*\*\*

### Calendrier scolaire

<i>Arrêté par Monsieur le Recteur d'Académie</i>	Pré-rentrée des professeurs	Lundi 30 août 2021
	Rentrée élèves	Judi 2 septembre 2021
	Toussaint	Vendredi 22 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021

Année 2021- 2022

Noël	Vendredi 17 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
Hiver	Vendredi 4 février 2022 au lundi 21 février 2022
Printemps	Vendredi 8 avril 2022 au lundi 25 avril
Vacances d'été	Vendredi 1 juillet 2022 (à confirmer)

### **Effectifs et fonctionnement**

Pour cette première année, nous compterons **89 élèves** dans notre établissement, répartis en 3 classes.  
Nous serons 10 enseignants, 3 personnels de service et un chef d'établissement à travailler dans ce collège.

#### Responsabilités au sein de l'établissement :

Mr Christophe DURAND : Chef d'établissement

Mme Sandrine LEBRASSEUR : Adjointe de direction

Mme Alexandra AUFRAY : Secrétaire- Comptable

Mmes Marie-Aline VIGNERON, Magali RAUTUREAU-ROGER, Christine NGHIAP : Professeures principales

#### Direction de l'établissement

Pour rappel, j'assurerai à la fois la direction de l'école St JOSEPH (11 classes) et celle du nouveau collège Mère TERESA (3 classes). Des délégations de direction seront assurées dans chacun des établissements.  
Pour le collège, Mme Sandrine LEBRASSEUR aura cette délégation.

Voici mon temps de présence dans ces deux établissements :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil (8h00-9h00)	Collège	Ecole	Collège	Ecole	Collège
Journée	Ecole	Collège		Ecole	Collège

Si vous souhaitez nous rencontrer, n'hésitez pas à prendre un rdv par mail à l'adresse suivant :

Année 2021- 2022

[secretariatcmt@collegemereteresa.fr](mailto:secretariatcmt@collegemereteresa.fr)

## Horaires

- **Ouverture du collège :**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 17h15

Le mercredi de 8h20 à 11h45.

- **Temps d'enseignement :**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de :

8h30-12h25

14h00-17h00

Le mercredi de 8h30 à 11h30.



Pour rappel, seuls les mercredis de  
semaines paires sont travaillés.

- **Temps de restauration :**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h25 et 14h00

- **Ouverture du secrétariat :**

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Le secrétariat et la comptabilité seront gérés par Mme Alexandra AUFFRAY

Pour toutes demandes, vous pouvez appeler le collège au 02 55 90 02 65 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : [secretariatcmt@collegemereteresa.fr](mailto:secretariatcmt@collegemereteresa.fr)

En dehors de ces horaires, nous vous invitons à laisser un message sur le répondeur.

## Fiche de renseignements et fiche sanitaire

Vous avez reçu et complété la fiche de renseignements.

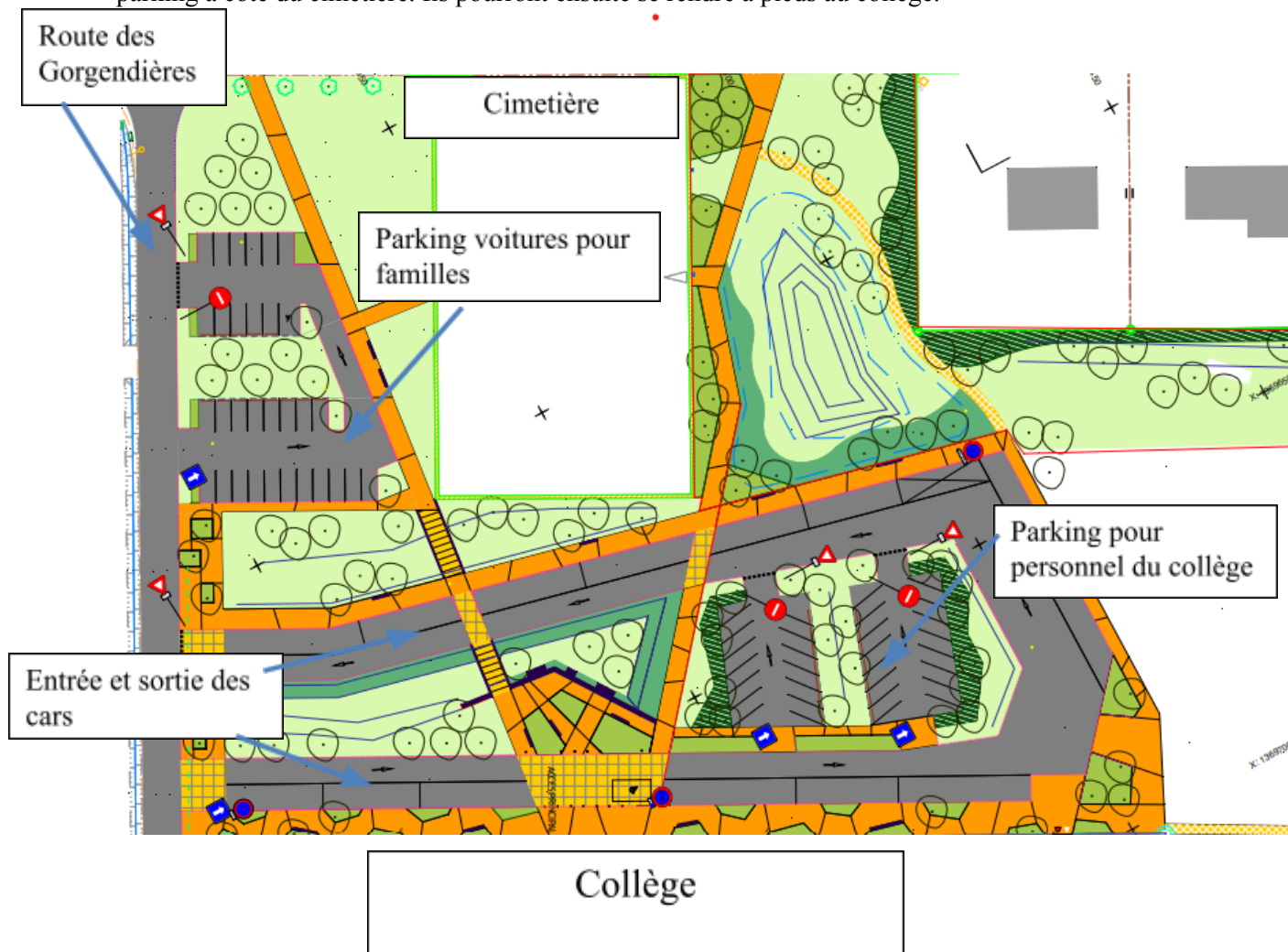
Si des modifications ont lieu lors de l'année, n'hésitez pas à nous le signaler par mail à l'adresse suivante : [secretariatcmt@collegemereteresa.fr](mailto:secretariatcmt@collegemereteresa.fr)

Nous vous demandons pour la rentrée de nous retourner la fiche « santé » présente dans ce dossier.

Année 2021- 2022

## Arrivées et départs des collégiens

Dans une optique de rendre plus fluide le trafic et de **sécuriser au mieux le trajet les personnes** (particulièrement des piétons et des cyclistes), nous vous invitons à déposer et récupérer vos enfants au niveau du parking à côté du cimetière. Ils pourront ensuite se rendre à pieds au collège.



## Contrat de scolarisation

Le contrat annuel de scolarisation est un engagement civil mutuel qui précise les obligations réciproques du collège Mère TERESA et du représentant légal des familles qui décide librement d'y scolariser leur(s) enfant(s).

Ce contrat, sans dénonciation de l'une ou l'autre des parties, est établi pour la durée de l'année scolaire au collège.

Concernant les parents de 6<sup>ème</sup>, vous allez recevoir 2 exemplaires du contrat.

### *Après signature :*

→ 1 exemplaire est à conserver par la famille,

Année 2021- 2022

→ 1 exemplaire est à retourner au collège le jour de la rentrée.

### **Rencontres familles-école**

#### Présentation de l'année scolaire et de la classe.

Une rencontre, le jeudi 23 septembre, avec les professeurs de la classe, vous donnera l'occasion d'échanger sur les enjeux de l'année scolaire et son déroulement. Ce sera aussi l'occasion d'élire les parents correspondants de la classe.

#### Rencontres individuelles avec les enseignants.


Ces rencontres se déroulent en cours d'année. C'est l'occasion de faire le point et d'échanger avec les enseignants sur l'évolution de votre enfant.

#### Rencontres ponctuelles, durant l'année, avec les enseignants sur rendez-vous.

Le professeur principal reste l'interlocuteur à privilégier.

### **Communication**

- De nombreuses informations vous parviendront par mail. Des lettres d'informations vous seront transmises pour suivre au mieux la vie du collège.



**Tous les documents transmis aux familles par voie électronique se feront par l'intermédiaire de la liaison « école directe ». Il vous sera donc indispensable de vous connecter très régulièrement sur l'application « école directe » pour recevoir ces documents. Vous en serez informés par une notification que vous recevrez sur votre messagerie habituelle. Une note d'informations vous parviendra prochainement pour vous expliquer ce nouveau mode de communication.**

- Un carnet agenda sera distribué à tous les élèves du collège. Il s'agit d'un document qui sert à la fois de carnet de correspondance et d'agenda. ***Vous n'aurez donc pas à acheter l'agenda de votre côté.***

Ce carnet est un outil précieux de travail et de communication, nous souhaitons qu'il soit maintenu en bon état.

### **Absences**

Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants et de la direction du Collège pendant tout le temps scolaire. **Vous devez donc nous avertir obligatoirement de toute absence.**

En cas de maladie, nous vous demandons d'avertir le secrétariat du Collège **le matin du premier jour, avant 8h30**. Le certificat médical est obligatoire pour les maladies contagieuses.

Année 2021- 2022

En cas d'absence sans justificatif, la vie scolaire téléphonera à votre domicile ou sur votre portable pour en connaître le motif.

Au retour de l'enfant, celui-ci devra fournir un billet d'absence justifiant celle-ci.

Les absences durant le temps scolaire ne sont accordées qu'à titre exceptionnel, pour des motifs sérieux. Voici la procédure :

Dans le carnet agenda, remplir la demande d'absence ainsi que la souche.

Votre enfant présente son carnet à la vie scolaire qui signe l'autorisation de sortie (souche).

Le jour du rendez-vous, votre enfant devra présenter son carnet de bord au secrétariat avant son départ.

Les absences lors des cours de sport restent conditionnées. L'éducation physique est un cours obligatoire et les élèves ne peuvent en être dispensés seulement pour des raisons justifiées par un certificat médical. Conformément à la législation, un élève dispensé d'activités physiques doit assister aux séances d'EPS.

Toutefois, en cas d'incapacité temporaire, les parents en informent l'enseignant à l'aide du carnet de bord. Le professeur d'E.P.S., en fonction des activités, jugera de l'incapacité et décidera de la suite à donner. L'élève doit donc se présenter avec ses affaires de sport.

Il arrive parfois que des enseignants soient absents (maladie, décès familial, formation continue, corrections d'examens, etc.). A chaque fois, nous faisons le maximum pour prendre en charge vos enfants.

Cependant, exceptionnellement, un cumul d'absences peut nous obliger à vous demander de garder votre enfant une journée ou une demi-journée afin d'éviter un temps trop long d'étude. **Dans ce cas vous serez toujours informés par écrit et votre autorisation vous sera demandée.**

## **Santé et médicaments**

Au Collège, personne n'est habilité à délivrer des médicaments aux élèves. (y compris du paracétamol). Seuls les élèves disposant d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé délivré par un médecin scolaire) peuvent prendre un traitement. Ce dernier sera remis à la vie scolaire après échange avec le professeur principal de votre enfant.

## **Quelques points de règlement**

### ● Tenue vestimentaire

Le collège est un lieu de travail exigeant une tenue vestimentaire adaptée. Les modes vestimentaires ne doivent pas nous empêcher d'apprendre à nos jeunes à discerner **les lieux et les moments**. Il s'agit bien d'une question d'éducation, de respect de soi et des autres.

Nous vous demandons de veiller à la tenue de vos enfants :

- ▶ Le nombril et les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.

Nous n'hésiterons pas à intervenir, à chaque fois que nous le jugerons nécessaire.

Année 2021- 2022

Une tenue est exigée pour la pratique de l'E.P.S. Le short et les chaussures sont obligatoires, le survêtement et le tee-shirt sont fortement recommandés. Une paire de chaussures sera demandée spécifiquement pour les cours d'EPS qui auront lieu dans la salle de sport (BHS) ainsi qu'une seconde paire pour les cours d'EPS en extérieur.

Pour des raisons d'hygiène, chaque élève rapportera son sac de sports à la maison après chaque utilisation.

- **Livres scolaires**

Les livres sont la propriété de l'établissement et sont prêtés gratuitement à tous les élèves qui doivent en prendre le meilleur soin possible. Pour tout livre détérioré, un dédommagement sera demandé à l'élève à la fin de l'année.

- **Téléphones portables**

**L'utilisation des téléphones portables, enceintes et autres appareils est strictement interdite dans l'établissement.**

Chacun prendra soin de les éteindre et les ranger pour toute la journée avant d'entrer au collège.

Si pour une raison importante, vous avez besoin de contacter votre enfant, veuillez appeler le secrétariat qui transmettra. (Ne pas envoyer de SMS à votre enfant durant le temps scolaire)

## Les parents au collège

**Les associations de parents** : les parents qui le désirent ont la possibilité de participer activement à la vie de l'école en entrant dans l'une des deux associations :

**OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) : association qui gère les moyens financiers de l'école. Présidente de l'association : Mme Sabrina Berdayes /Contact : [ogec.bouffere@gmail.com](mailto:ogec.bouffere@gmail.com)

**APEL** (Association des Parents de l'Enseignement Libre) : association qui représente les familles et participe à l'animation de l'école. Cette association n'existe pas encore au sein du collège. Une information vous parviendra prochainement pour en créer une.

Une communication de ces associations est assurée auprès des familles par mails ou par courriers.

## Services externes

### Transport scolaire

Un service de transport organisé par **ALEOP Vendée** assure le ramassage des élèves éloignés du bourg.

Tel : 02.51.31.15.75 / Site internet : <https://aleop.paysdelaloire.fr/vendee>

## Assurances

Année 2021- 2022

L'assurance scolaire ou extra-scolaire (pour notre établissement : **la Mutuelle Saint Christophe**) intervient en complément de la CPAM ou de la MSA. Elle garantit des indemnités contractuelles en cas d'accident corporel survenant à l'élève. Cette garantie est acquise tous les jours de l'année (temps scolaire, week-end et vacances). Le document présentant ces garanties vous a été envoyé en juin. Il n'est donc plus nécessaire de nous joindre une assurance en début d'année car notre contrat couvre tous les élèves de l'établissement.

**Cette assurance ne couvre pas la responsabilité civile.** La responsabilité individuelle de l'élève peut être reconnue (dégradation de matériel, accident causé à un tiers...). C'est votre assurance contrat responsabilité civile familiale qui intervient alors.

### Pastorale

Notre école catholique est impliquée dans **la mission de l'Eglise**. La pastorale est un axe essentiel de notre projet éducatif. La catéchèse proposée donne les connaissances pour comprendre la Bible, la vie du Christ et des croyants. Le collège ne peut pas « renoncer » à la liberté de proposer et d'exposer les valeurs de l'éducation chrétienne.

Pour respecter les consciences, ce temps n'est pas obligatoire.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des propositions faites au sein du collège.

\*\*\*\*\*

*Exceptionnellement, vous recevez une version papier de cette circulaire.*

### **Pièces jointes à cette circulaire :**

- Contrat de scolarisation (2 exemplaires) (retourner 1 exemplaire)
- Fiche santé (à retourner)
- Mandat SEPA (à retourner)
- Protocole sanitaire (pour lecture)